

Catholicisme de France et présence dans l'espace public

par Bruno Duriez¹,

chercheur au CNRS, membre du Clerse, Université de Lille 1

Dans les années qui suivirent la loi de Séparation du 11 décembre 1905 de nombreuses communes furent animées par des querelles portant sur les processions. Au nom de la loi qui empêche toute manifestation religieuse publique et qui interdit « d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépultures dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou des expositions », des maires tentèrent d'empêcher les processions catholiques. Des curés tentèrent de braver l'interdit. Des maires engagèrent des poursuites. Cependant, en de nombreux lieux, les processions furent d'emblée tolérées et, progressivement, des compromis s'établirent et les affaires se tassèrent.

Dans les décennies d'après la dernière guerre, sans qu'il fût besoin d'interventions publiques, les processions (la Fête-Dieu, les Rameaux, les Rogations, etc.) tombèrent en désuétude et furent progressivement abandonnées, dans les grandes villes d'abord puis dans les communes rurales, ou réduites à des parcours limités comme dans les enceintes des lieux de pèlerinage, Lourdes notamment. La civilisation de l'automobile mais surtout la baisse générale de la pratique religieuse ont eu raison de ces manifestations collectives où l'appartenance au groupe religieux était publiquement signifiée. Certaines grandes processions subsistent, largement folklorisées et exploitées sur le plan commercial ou touristique. Mais l'abandon de la procession, par exemple celle qui, lors des funérailles, accompagne le défunt de l'église au cimetière, est devenu quasi général. Bon nombre de catholiques sont réticents à ce type de pratique et, de façon globale, ne tiennent pas à s'exposer comme tels vis-à-vis de leurs relations de travail ou de voisinage.

Or, depuis quelques temps, ce type de manifestations connaît de nouveaux développements : reprise des pèlerinages étudiants ou d'autres « marches ». L'on connaît aussi le chemin de croix du Vendredi Saint créé par l'archevêque de Paris il y a quelques années en plein centre ville. Les grands

rassemblements dans des lieux publics, stades ou esplanades, à l'occasion de la venue du Pape, des Journées mondiales de la jeunesse ou du Jubilé de l'an 2000, manifestent cette volonté de l'Église de se montrer dans l'espace public. Il faudrait ajouter la publicisation des rassemblements religieux par la télévision.

Les processions sont un exemple imagé de l'évolution des modalités de la présence catholique dans l'espace public dans un pays où, depuis la Révolution mais plus encore depuis le début du siècle, les manifestations religieuses doivent rester discrètes et, en tout cas, ne pas s'imposer à ceux qui ne sont pas les fidèles des confessions religieuses.

L'espace public n'est pas seulement l'espace distinct de l'espace privé. Il est aussi le lieu de la collectivité, de l'action et de l'intervention de l'État. À la question de la manifestation religieuse publique est associée celle des liens unissant les Églises et l'État, la religion et la politique. On sait combien la question fut objet de lutte et divisa la population française², particulièrement dans certaines régions ou certaines communes.

Le régime de la séparation règle juridiquement la question mais, dans les faits, la distinction n'est pas aussi claire. L'action publique, au sens de l'intervention de l'État, et celle des institutions religieuses sont souvent mêlées, notamment par le biais du financement public de l'action sociale ou caritative menée par des associations confessionnelles. Mais certaines limites ne doivent pas être franchies et certains symboles demeurent sensibles³. Les voyages du pape en France ont été globalement acceptés, mais certains se sont émus de sa venue à propos de l'anniversaire du baptême de Clovis qui pouvait laisser craindre une défense de la « France chrétienne », ou encore du soutien financier public de ce voyage.

Dans les lignes qui suivent la question de la laïcité sera certes abordée mais pas de façon centrale. Il s'agira plutôt de voir comment l'Église catholique et les catholiques, dans un pays régi par les lois laïques, ont modifié leur façon de concevoir leur présence publique dans la vie sociale.

1 - La réflexion présentée ici s'appuie notamment sur les contributions réunies dans l'ouvrage collectif, Pierre Bréchon, Bruno Duriez, Jacques Ion (dir.), Religion et action dans l'espace public, L'Harmattan, 2000.

2 - Émile Poulat, Liberté, laïcité : la guerre des deux France et le principe de la modernité, Cerf-Cujas, 1988.

3 - On vient de le voir récemment dans les débats récents à propos de la présence d'une peinture à motif religieux dans un tribunal. Début 1999, des procès opposèrent des habitants de villages de Loire-Atlantique à leurs maires sur la présence de crucifix sur les murs de leurs mairies. Mais dans d'autres communes, les crucifix sont présents sans heurter les consciences.

La fin de la « civilisation paroissiale »

Comme l'a bien montré Yves Lambert, dans l'observation d'un village breton⁴, dans bon nombre de communes françaises, jusqu'à une époque relativement récente, en tout cas bien après la séparation officielle de l'Église et de l'État, la religion - et en France, il s'agit du catholicisme - était présente dans tous les actes de la vie collective et, plus globalement dans tous les aspects de l'existence. C'est encore parfois le cas.

Dans cette « civilisation paroissiale », le temps liturgique est aussi celui des activités agricoles. Le temps quotidien est rythmé par les sonneries de cloches. Le tableau de l'Angélus de Millet l'illustre bien. Religieux et non-religieux sont indissociables. À toute activité sont associés des pratiques religieuses et des signes religieux. Calvaires, chapelles et chemins de croix quadrillent l'espace et rappellent au passant que le sens de son existence est entre les mains de son Dieu. Dans la ville aussi, ces signes sont présents⁵.

Les manifestations religieuses, messes, vêpres le dimanche, grandes fêtes, processions, pèlerinage annuel rassemblent toute la communauté locale. Aux fêtes nationales la religion est associée : on célèbre la messe avant le défilé et le curé du lieu est présent parmi les notables devant le monument aux morts pour la cérémonie civile. Aux funérailles de l'un des membres de la communauté locale, l'ensemble des familles sont présentes ou, tout au moins, représentées. Dans la fête religieuse, c'est la société tout entière qui se met en scène et l'espace public est indissociablement religieux.

Repère central et visible par tous, signe religieux mais aussi symbole de la personnalité locale : l'église et son clocher⁶, ce « prédicateur impassible⁷ ». L'église est un lieu sacré parce que c'est là que la communauté se retrouve pour prier son Dieu mais aussi parce qu'il représente l'unité de la communauté elle-même.

Dès la Révolution, les altercations pour l'accès au clocher et pour la sonnerie des cloches émaillent l'histoire des relations entre autorités communales et autorités religieuses⁸. Sous la Révolution l'usage des cloches est combattu et une campagne de destruction des clochers est engagée mais elle sera

vite abandonnée. Sous la Troisième République, des maires font accrocher le drapeau tricolore sur le clocher et font sonner les cloches pour le 14 juillet, au grand dam des curés. La loi municipale de 1884 fait du maire le codétenteur, avec le curé, de la clé du clocher. Dans ces événements parfois rocambolesques, l'enjeu est bien la dissociation entre l'affirmation de l'unité républicaine de la collectivité et la signification purement religieuse du rassemblement dans l'église. Certes l'opposition n'est pas que religieuse. Il s'agit aussi d'un élément de rupture avec les anciennes formes de pouvoir dans la collectivité et, notamment, les persistances de l'Ancien régime⁹. Cependant, en défendant l'usage du clocher à des fins exclusivement religieuses, le clergé reconnaît paradoxalement que ce n'est plus autour de l'église que s'organise et se signifie l'ensemble de la vie locale. Mais, comme nous l'avons évoqué un peu plus haut, en beaucoup de lieux, cette unité n'est pas rompue et se maintiendra très largement jusque dans les années soixante.

La dissociation entre le religieux et les autres aspects de la vie sociale ainsi que des institutions qui les régissent, n'a pas besoin des acteurs zélés qu'étaient les militants laïques de la fin du XIXe siècle. Ce que les sociologues appellent la sécularisation de la société obéit à des mécanismes plus profonds et plus radicaux. L'industrialisation et l'urbanisation qui lui est liée ont contribué largement à cette mise à l'écart du religieux dans nos sociétés. La différenciation des activités et, notamment, le cantonnement du religieux dans la sphère du privé, loin des affaires publiques, est un lent processus, toujours à l'œuvre.

Actuellement, quand l'angélus sonne au clocher de l'église, les passants n'y prêtent guère attention. La guerre des cloches, qui donne parfois lieu à procès, n'est plus une lutte entre pro et anti-religieux mais entre les tenants de la tradition locale et des habitants certes indifférents à la chose religieuse mais surtout soucieux du calme de leur sommeil.

L'appartenance religieuse est exclue en droit de l'identité sociale, on pourrait dire publique. Elle relève du domaine privé. À ce titre, elle doit être

4 - Yves Lambert, Dieu change en Bretagne, Cerf, 1985.

5 - Ou tout au moins rappelés, dans les noms de rues par exemple. À Lille, le nom de la rue des Stations rappelle qu'on y suivait le chemin de croix.

6 - Gabriel Le Bras, L'église et le village, Flammarion, 1976.

7 - Olivier Ihl, La fête républicaine, Gallimard, 1996 (Bibliothèque des histoires), p. 196.

8 - Olivier Ihl, op. cit.

9 - Dans un des bourgs de Loire-Atlantique où a éclaté en 1999 l'affaire du crucifix dans la mairie, le maire est appelée Madame la comtesse par ses électeurs.

protégée (nul ne peut être poursuivi ou importuné pour ses opinions religieuses, politiques¹⁰ ...). Simultanément les institutions religieuses s'effacent de l'espace public. Elles deviennent invisibles à ceux qui n'en relèvent pas. Aussi, quand elles tiennent à manifester publiquement leur présence, elles sont

parfois renvoyées sèchement par les autorités publiques à leur domaine spécifique. On se souvient de la vive réplique d'un chef d'état major de l'armée française à la déclaration des évêques de France sur la politique d'armement nucléaire.

Vers une nouvelle chrétienté ?

Pendant des décennies, l'Église catholique tenta de faire face à ce mouvement de privatisation du religieux qui impliquait la fin de son emprise sur l'ensemble de la société, notamment sur son organisation politique¹¹. C'est pourquoi elle fut longtemps associée à la défense de l'Ancien régime. Mais progressivement elle abandonna la conception intégrale de son mode de présence dans la société, selon laquelle elle estimait manquer à sa mission si elle laissait certains pans de la vie sociale échapper à son action et à sa vigilance.

À cette évolution correspond aussi un affaiblissement continué de son audience. La prise de conscience de son absence dans des couches nombreuses de la population, ouvrières notamment, conduit l'Église à la fin du XIXe siècle, et plus encore durant l'entre-deux-guerres, à mettre en œuvre une stratégie de reconquête. Ce seront les « missions » dont subsistent dans le paysage, ici et là, les « croix de mission » érigées en souvenir. Ce seront les patronages qui prennent en charge, en dehors de l'école, devenue publique, la vie des jeunes dans des activités sportives, culturelles ou sociales¹². Les « patros » défilent dans la rue, oriflammes en tête. Ce sera dans l'entre-deux-guerres la création de « l'Action catholique », et notamment de l'Action catholique spécialisée, avec ses mouvements de jeunesse, Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), Jeunesse agricole catholique (JAC), Jeunesse indépendante chrétienne (JIC), Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), Jeunesse maritime chrétienne (JMC), puis ses mouvements adultes. « Nous referons chrétiens nos frères », proclame la JOC dont les grands rassemblements manifestent le projet d'une société redevenue chrétienne. Comme les membres

des autres mouvements d'Action catholique ou les scouts, le jociste montre publiquement son appartenance et sa conviction par le port d'un insigne. Il vend son journal à la criée. Il ou elle est invitée à manifester publiquement sa foi, notamment le Vendredi saint en cessant le travail quelques minutes au milieu de l'après-midi. Les jocistes continueront de le faire quand ils partiront en Allemagne pour le Service du travail obligatoire, ce qui leur vaudra d'être punis et, pour certains, déportés. La conquête chrétienne a ses martyrs. Dans ce contexte, la défense de l'enseignement confessionnel demeure pour l'Église un enjeu essentiel. La plupart de ses prêtres et de ses militants en sont issus.

Les responsables religieux prennent également conscience que des quartiers entiers de villes risquent de se construire sans que soit assurée la présence chrétienne. Il est décidé, à une époque où le recrutement sacerdotal est encore important, de lancer la construction de nouvelles églises. Sur le modèle des « chantiers du cardinal » à Paris, des initiatives sont prises dans plusieurs diocèses. Il est dit que l'Église sera présente dans le grand mouvement d'urbanisation de l'après-guerre.

Plus globalement, sur le modèle, en grande partie imaginé, d'une France moyenâgeuse chrétienne, se bâtit alors le projet d'une « nouvelle chrétienté¹³ ». Ce projet, critiqué par des intellectuels comme Emmanuel Mounier par exemple¹⁴, et au sein même de l'Église, ne tiendra pas longtemps. Mais ce projet d'une unification de la vie sociale autour d'un idéal chrétien se maintient au sein de plusieurs mouvements catholiques.

10 - C'est ainsi que la Commission Informatique et liberté (la CNIL), veille à ce qu'il ne soit pas fait mention de l'appartenance religieuse dans les fichiers. On voit bien dans les débats sur les dites « sectes » comment il est difficile à la fois de protéger les individus de l'emprise de certains groupes et de préserver la liberté de chacun d'adhérer au groupe de son choix.

11 - « L'Église doit être séparée de l'État et l'État séparé de l'Église », était une des affirmations réfutées par le Syllabus promulgué par le pape Pie IX en 1864. Le Syllabus n'exprime plus la position de l'Église catholique mais la béatification de Pie IX en 2000 a pu nourrir un doute ; elle révèle en tout cas des tensions au sein des plus hautes autorités de l'Église.

12 - Gérard Cholvy (dir.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Nouvelle Cité, 1988.

13 - Jacques Maritain, *Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté*, Fernand Aubier, 1936. Pour Maritain l'Église n'a certes pas à administrer le temporel et le monde mais le chrétien doit travailler « en tant que membre chrétien de la cité (...) à l'instauration d'un nouvel ordre temporel du monde ».

14 - Emmanuel Mounier, *Feu la chrétienté*, Éditions du Seuil, 1950. « L'Église n'est pas chargée de l'ordre dans la cité, ni de la bonne répartition des biens, ni du bonheur du plus grand nombre » (p. 259). Mounier réfute le projet des chrétiens de l'Action française et celui d'un certain progressisme chrétien. Mais pour Emmanuel Mounier, la distinction ne signifie pas la séparation.

Une stratégie de « l'enfouissement » : le témoignage par les actes

Si les institutions et les mouvements catholiques ne peuvent plus maintenir ou rétablir l'emprise de l'Église sur la société, ce sera aux chrétiens d'assurer chacun où il se trouve, la diffusion du message chrétien et la défense des valeurs chrétiennes. L'Église et ses mouvements se font discrets. Le courant libéral, qui prône la distinction entre sphère politique ou sociale d'une part et sphère religieuse d'autre part, l'emporte. C'est ainsi que plusieurs organisations chrétiennes se déconfessionnalisent, comme la CFTC devenant en 1964 la CFDT¹⁵. Les mouvements d'Action catholique deviennent des lieux de réflexion et de ressourcement pour des militants engagés dans des organisations professionnelles, politiques ou associatives non confessionnelles. Les militants ne sont plus invités à afficher publiquement leur appartenance. C'est par les actes que les chrétiens sont appelés à « témoigner » de leur foi. Leur présence et leur action dans leur milieu de vie sont inspirées par l'image évangélique du « levain dans la pâte » : ils ne sont pas visibles mais ils permettent à la société de se transformer dans le bon sens. Et celui-ci n'est pas nécessairement situé dans une option politique unique. Cette position entraînera chez certains adversaires de l'Église et parfois même de certains militants chrétiens la suspicion d'une influence occulte de l'Église ou de l'ascendant masqué de certains clercs.

L'envoi de prêtres dans les usines et dans les fermes est un exemple particulièrement fort de cette stratégie de l'enfouissement, comme peut l'être celui de religieux et de religieuses qui ne se déclarent pas comme tels. Le prêtre, quittant un habit sacerdotal qui l'identifiait aux yeux de tous dans tous les lieux de son existence, ne se distingue plus des autres ouvriers. C'est parce qu'il quitte son habit que corporellement, il s'assimile à ceux qu'il rejoint¹⁶. L'Église, par ses prêtres ne se représente plus au dessus de mais dans la société. Il y a là d'ailleurs un paradoxe puisqu'il s'agit à la fois de ne pas être reconnu comme prêtre ou religieux, mais de faire en sorte que les raisons chrétiennes de sa présence soit reconnue par ses compagnons de travail ou d'engagement puisqu'il est bien là en mission. Cette stratégie ne sera pas comprise par tous au sein de l'Église et elle sera même

officiellement condamnée par le Vatican en 1954. Toutefois le Concile de Vatican II permettra qu'elle soit reconduite, sous d'autres formes. C'est ce même concile qui donne une vision positive de l'action humaine de transformation du monde sans que celle-ci soit explicitement référée à la foi ni aux valeurs chrétiennes.

Ce refus de paraître différents des autres hommes est générale. Après le concile et bien après les prêtres ouvriers, les autres prêtres délaissent l'habit sacerdotal. Les recommandations répétées de Rome pour le maintien de distinctions ne sont guère entendues. Beaucoup d'ordres religieux abandonnent également le port public d'un vêtement distinctif dont ils gardent l'usage uniquement dans le chœur ou le couvent.

La discrétion est aussi de mise dans le rassemblement des chrétiens : le culte ne se passe plus nécessairement dans l'église ou sur la place publique mais dans des lieux divers, salles de réunions, domicile, camps de jeunes, etc. La célébration religieuse n'est plus convoquée par les cloches, elle réunit des groupes unis par une même sensibilité et des liens choisis. L'évêque qui vient visiter la communauté chrétienne ne vient plus, comme par le passé, en grande pompe et ne visite plus officiellement les autorités politiques locales. Quand il le fait, il n'en est pas fait publicité.

Une « Église hors les murs », comme il est dit souvent, c'est à dire en dehors des seuls lieux d'Église, cela veut dire aussi que les chrétiens ne sont plus tous visibles et ne se (re)connaissent d'ailleurs plus entre eux. C'est ainsi que lors de la construction d'une ville nouvelle, les autorités publiques consultèrent, comme c'était l'usage, les responsables religieux sur leurs souhaits pour la construction des églises, ceux-ci leur répondirent qu'il n'y aurait pas, au moins dans un premier temps, de construction de bâtiments de culte. Ce choix était fait alors qu'il était devenu évident que la baisse générale des pratiques religieuses se poursuivait et que les églises construites dans la grande période d'urbanisation nouvelle des années cinquante et soixante s'étaient assez largement vidées. Mais ce refus touchait plus fondamentalement à cette volonté (ou l'acceptation plus ou moins résignée) de ne plus fondre symboliquement

15 - Frank Georgi, L'invention de la CFDT. 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion, Éditions de l'Atelier-CNRS Éditions, 1995.

16 - Charles Suaud, « Les prêtres-ouvriers : des prêtres entre fidélité et révolution symbolique » in Ouvriers et chrétiens en France. De la fin des années trente au début des années soixante-dix, Éditions de l'Atelier-Archives de France, 2001 (à paraître).

l'unité d'une collectivité dans un bâtiment religieux. L'église n'était plus au centre du village ou du quartier : il n'y avait plus d'église ! Au grand dam parfois de l'autorité publique d'ailleurs. Les maires, dans les petites communes notamment, sont souvent hostiles à la fermeture ou au déclassement d'une église car la perte de celle-ci marque aussi souvent une menace pour la survie de la collectivité elle-même.

Cette fusion du peuple chrétien parmi les autres hommes et la participation des chrétiens à un projet de transformation sociale qui ne se définit pas sur une base religieuse, s'accompagne d'une acceptation interne à l'Église du pluralisme politique des chrétiens¹⁷, même si cette évolution ne s'est pas faite sans heurts en son sein. Plusieurs documents affirment clairement que l'Église ne prend pas le parti d'un courant politique, même si elle continue

de tenter de peser sur les choix dans certains domaines. Le critère d'appréciation évangélique ne permet pas de dicter une orientation partisane précise. Cette vision politique pluraliste s'accompagne d'une théologie de l'Église moins juridique, plus ouverte et plus eschatologique : l'insistance ancienne sur la différence entre le dehors et le dedans de l'Église n'est plus de mise. L'ouverture est manifestée à l'égard des « hommes de bonne volonté ». L'appartenance à l'Église n'est pas définie par la filiation et par l'appartenance à une communauté de naissance mais par le choix de chacun. De même un certain pluralisme religieux est reconnu à l'intérieur même de l'Église.

À l'heure actuelle, ces options ne sont pas toujours mises en cause mais depuis quelque temps s'affirme néanmoins une volonté de rupture avec cette stratégie de la présence discrète de l'Église.

Pour une nouvelle affirmation et une nouvelle visibilité de l'Église catholique

Ces stratégies de présence sans visée d'explicitation visible sont en effet mises en question à la fin des années 1970. Sous l'effet de quels facteurs ? Sans doute faut-il les situer dans la diversification du monde religieux français durant ces dernières décennies. Dans l'espace public de nombreux groupes se manifestent : musulmans, les plus nombreux, mais aussi des groupes à la marge du christianisme. Avec la diversification de l'offre religieuse, les concurrences entre le catholicisme et des groupes non chrétiens, particulièrement prosélytes, ou chrétiens hétérodoxes s'exacerbent. L'affaiblissement général de la pratique religieuse contribue au développement de l'hétérodoxie. Et, plus généralement, c'est l'indifférence et la méconnaissance religieuses contemporaines qui croissent et qui conduisent les responsables à penser différemment le mode de présence de l'Église. L'attraction de ces groupes pour des catholiques peu attachés, conduit certains à penser que l'Église doit utiliser les mêmes moyens d'expression que ceux-ci et, en particulier, à manifester publiquement son message.

L'affirmation publique viendra en particulier des groupes traditionalistes qui refusent la modernité, et en particulier la pluralité religieuse. Mgr Lefebvre

ouvre son séminaire en 1976. Ses futurs prêtres revêtent la soutane qui permet de les distinguer dans la rue. Ils défilent dans la rue et occupent des églises. Certains, mais pas tous il est vrai, participent à des manifestations d'une extrême droite qui s'aliène des symboles religieux (Jeanne d'Arc). Quand la séparation avec l'Église des tenants de Mgr Lefebvre sera consommée, certains groupes choisiront le compromis qui leur permet de se maintenir dans l'Église catholique. Mais ils garderont ce souci de manifestation publique de leurs convictions et de mise en cause ouverte de certaines lois¹⁸.

Par ailleurs, issus de la tradition du pentecôtisme protestant, les différents groupes du Renouveau charismatique expriment publiquement leur appartenance : les chorales de rue par exemple, le port de signes religieux. Les prêtres formés dans certains de ces mouvements revêtent des tenues particulières. Certains ordres religieux nouveaux font de même en choisissant notamment de porter en tout lieu une tenue distinctive. Ces groupes et ces congrégations nouveaux connaissent un développement notable¹⁹. Certains de ces groupes créent également des dispositifs d'action sociale vers des catégories de population défavorisées

17 - « C'est légitimement que les chrétiens adoptent l'une ou l'autre attitude, en s'engageant dans l'une ou l'autre option », Mgr Gabriel Matagrin, Politique, Église et foi. Pour une pratique chrétienne de la politique, rapport présenté devant l'Assemblée de l'épiscopat français, Centurion, 1972.

18 - C'est ainsi que l'on voit le père abbé de l'abbaye du Barroux participer à des commandos anti-avortement.

19 - C'est le cas par exemple de la Congrégation Saint Jean, créée en 1975, communément dite des « petits gris », du fait de leur tenue (Cf. Madeleine Rouvillois, « Diffusion d'un ordre religieux nouveau », in Jean-René Bertrand et Colette Muller (dir.), Religions et territoires, L'Harmattan, 1999).

rompant ainsi avec le mouvement inexorable de laïcisation de l'action sociale et de prise en charge croissante de celle-ci par l'État.

Des organisations conservatrices comme les Associations familiales catholiques, qui pendant longtemps, ont eu une existence assez confidentielle, ont gagné du terrain dans les institutions de représentation des familles. La CFTC, qui s'était maintenue après le congrès de transformation de la CFDT en 1964, réaffirme plus clairement que par le passé ses références chrétiennes et intervient fortement sur des questions touchant notamment à la famille.

L'éloignement de l'Église de beaucoup de chrétiens engagés dans l'action politique, pour lesquels celle-ci suffit à donner sens à leur existence²⁰, de même que les départs de nombreux prêtres dans les années 1970 contribuent également à mettre en question les stratégies de présence de l'Église. Il faut ajouter que les proximités politiques de certains mouvements chrétiens font peur à certains. La JOC ou l'ACO sont accusés de faire le jeu du Parti communiste.

La fin des années 1970 et le début des années 1980 semblent marquer une rupture dans la stratégie de l'Église catholique en France. En témoigne et l'opère à la fois un rapport présenté par Gérard Defois, alors secrétaire général de la Conférence épiscopale, devant les évêques en 1981. Il s'y livre à une critique du modèle militant et il souligne que les institutions ecclésiales « doivent traduire dans la vie quotidienne ce qu'il en est de la solidarité au nom de la foi ». Devant la confusion entraînée par la multiplicité des messages des différents groupes religieux, y compris catholiques, il importe que le message soit plus clairement énoncé²¹. Et, pour que le message soit lisible, il est nécessaire que l'Église soit visible. Comme le réaffirme plus tard Mgr Defois : « Dans cet univers éclaté et pluraliste, l'Église n'a pas conscience d'être dite selon ce qu'elle veut être.

D'où depuis dix ans un besoin d'identité chrétienne qui marque les spécificités et les contours de l'appartenance ecclésiale. Alors que les représentations sociales et les requêtes éthiques sont à la fois floues et évolutives, l'Église éprouve l'urgente nécessité - et Rome insiste sur ce point en matière morale ou catéchétique - de préciser son credo et ses frontières spécifiques²². » À cette déclaration font écho les propos récents d'un autre évêque : « L'annonce de l'Évangile dans une société marquée par le pluralisme religieux et l'indifférence nécessite qu'on puisse offrir des lieux diversifiés, repérables et durables » (décembre 2000). Les déclarations de ce type sont nombreuses²³.

Certes, il n'est pas question pour les responsables de l'Église de revenir en arrière ni de procéder par diktat, comme le souhaitent certains groupes et comme Rome semble parfois vouloir le faire. Certains jugent secondaire la question des vêtements ou des signes extérieurs. Or, « c'est [bien] parce que la théologie s'applique d'abord à l'état incorporé que le mode d'habillement des prêtres fait l'objet d'un contrôle institutionnel incessant. Tout récemment, les autorités de la congrégation vaticane pour le clergé, en la personne de Mgr Dario Castrillon Hoyos, ont lancé une polémique violente au sujet des effets dévastateurs d'une banalisation des marqueurs vestimentaires de la fonction sacerdotale. Ce prélat s'en prend aux « prêtres laïcisés dans leur manière de penser, de s'habiller ». Il les accuse d'avoir « une vision unique et plate de leur fonction, comparable à celle d'une assistante sociale, utile seulement pour qui désire un Christ posé dans une niche au panthéon des philanthropes et une Église genre société de secours mutuel, branche d'une sorte de Croix-Rouge internationale ou d'une ONU²⁴. »

Les exemples de recherche d'affirmation publique à la fois des institutions et des membres de l'Église sont multiples, par exemple dans diverses

20 - Jean-Marie Donegani, « Itinéraire politique et cheminement religieux. L'exemple de catholiques militant au Parti socialiste », Revue française de science politique, vol 29, n° 4-5, août-octobre 1979.

21 - « La mission dans la société et l'histoire » in Assemblée générale de l'épiscopat, L'Église que Dieu envoie, Paris, Le Centurion, 1981. D'après Jacques Palard, notamment dans « Institution religieuse et recomposition territoriale. La paroisse catholique et le système socio-politique local », in Jean-René Bertrand et Colette Muller (dir.), op. cit. et dans « Les mutations du militantisme catholique en France. La dimension politique des ruptures institutionnelles », Revue internationale de politique comparée, vol. 7, n° 2, automne 2000.

22 - Mgr Gérard Defois, « Annonce explicite et visibilité de l'Église » in Gérard Cholvy, Bernard Comte, Vincent Feroldi (dir.), Jeunesses chrétiennes au XXe siècle, Paris, Éditions ouvrières, 1991.

23 - Par exemple : « Il est plus que jamais nécessaire de se prendre par la main pour faire exister un petit groupe de croyants dans chaque village, qui se risque à une certaine visibilité », Bruno Chenu, La Croix, 4 juillet 2000.

24 - Charles Suaud, op. cit. Cf. Henri Tincq, « Une vive polémique oppose un évêque français à la Curie romaine », Le Monde, 1er avril 1997.

manifestations organisées à l'occasion du Jubilé de l'an 2000. « Comment rendre visible notre démarche de croyants dans la vie de tous les jours ? » demandent des jeunes à l'archevêque de Paris. Une solution est trouvée : la distribution d'écharpes conçues par un grand couturier pour la durée du carême 2001²⁵ : pourquoi faudrait-il que le ramadan soit traité comme un événement par les médias et qu'il n'en soit pas ainsi pour le carême des chrétiens ?

Comme l'affirme en 2000 un document diocésain, « nous ne nous situons pas [...] dans une logique de conquête missionnaire où il faudrait développer des stratégies qui mobiliseraient quelques élites. » mais « nous ne pouvons plus nous contenter d'un enfouissement silencieux » et « nous devons avoir le souci apostolique de présence dans la vie dans la société ».

Demandes sociales. Réponses de l'Église

Les religions sont également sollicitées par la société et les pouvoirs publics qui reconnaissent l'autorité morale des institutions religieuses. C'est ainsi par exemple que des représentants religieux siègent es qualité dans les comités d'éthique créés en 1985. Les pouvoirs publics font place au religieux comme l'une des fonctions devant être assurées dans une société²⁶. Certes les préoccupations d'ordre public ne sont pas toujours absentes de ce souci. Des personnalités religieuses sont souvent mobilisées, à tous les niveaux, pour leurs capacités de médiation. Et, s'il est clairement admis pour les uns comme pour les autres que les responsables religieux ne doivent pas dépasser leur domaine de compétence, celui-ci est reconnu par les pouvoirs publics. Ceux-ci se satisfont aussi de l'intervention de groupes religieux dans des domaines où les services de l'État peinent à faire face, sur le terrain de la lutte contre l'exclusion notamment. Il est vrai que la crainte que certains groupes extrêmes investissent le champ n'est pas étrangère à cette mission reconnue aux religions instituées.

Certes, déjà depuis la Révolution, et, toujours depuis le début de ce siècle, « la République a dû composer et, bon an mal an, prendre en compte le fait que l'imaginaire catholique restait une dimension importante de l'imaginaire collectif ; de là un certain syncrétisme laïco-chrétien qui s'est effectué au niveau de la religion civile en France²⁷ ». Ceci demeure. Lors des grandes funérailles nationales c'est encore dans le lieu religieux que s'effectue l'hommage de la

Nation. Ce fut le cas par exemple pour les obsèques de François Mitterrand et, plus récemment, celles de Jacques Chaban-Delmas. Mais la situation a profondément changé. Le catholicisme qui reste la principale religion en France doit maintenant composer avec les autres confessions. Si les autorités catholiques continuent d'entretenir un dialogue privilégié avec les pouvoirs publics, ceux-ci adressent maintenant le plus souvent leur demande à l'ensemble des religions. Par exemple, lorsque la Communauté urbaine de Lille exprime le désir qu'un lieu religieux soit réservé dans un nouveau centre commercial, elle demande que ce lieu soit animé par l'ensemble des confessions. À ce type de demande, l'Église catholique répond positivement. Elle estime surtout comme l'affirment les évêques européens, que « l'Église doit participer au débat public²⁸ ». L'Église réclame une « laïcité ouverte », c'est-à-dire que la religion ne soit pas cantonnée à la sphère privée mais que les religions aient leur place dans l'espace public. La liberté religieuse ne devrait pas se concevoir comme la réduction de la religion à l'espace privé mais comme le droit individuel et social de pouvoir privilégier sa foi dans un espace public, au nom des convictions qui animent les croyants.

Un document récent publié par les évêques de France semble bien condenser la position actuelle de l'Église. Il s'agit de la Lettre aux catholiques de France, nommée fréquemment rapport Dagens du

25 - Xavier Ternisien, « Cinquante mille écharpes griffées pour rendre visible un carême trop discret », Le Monde 17 janvier 2001.

26 - « L'État ne doit pas faire comme si la religion n'existait pas (...) elle est un des éléments fondamentaux de la personnalité de nos compatriotes, et comporte forcément une dimension collective », Jean-Noël Jeanneney, Témoin, n° 17, 1999.

27 - Jean-Paul Willaime, « Les religions civiles », in Frédéric Lenoir et Ysé Tardan-Masquelier (dir.), Encyclopédie des religions, Bayard Éditions, 1997.

28 - Conseil des conférences épiscopales d'Europe. La religion fait privé et réalité publique, Cerf, 1997.

nom de son rédacteur, Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême²⁹. Le refus d'un cantonnement de la vie religieuse dans la vie privée est clairement énoncé : « Nous ne pouvons pas nous résigner à une totale privatisation de notre foi comme si l'expérience chrétienne devait rester enfouie dans le secret des cœurs, sans prise sur le réel du monde de la société³⁰ ». Mais il est ajouté aussitôt : « Ce refus de toute marginalisation ne nous empêche pas d'être réalistes. L'Église catholique ne recouvre pas toute la société française. Elle ne doit pas rêver d'obtenir une position privilégiée, plus ou moins favorisée par les pouvoirs publics. » Il y a certes dans les mots qui sont choisis comme l'expression d'un regret. Mais « la Lettre affronte ouvertement la difficulté qui naît de la rencontre entre l'affirmation de la vocation intégrale de la foi chrétienne et la pleine acceptation de la valeur du pluriel et de l'individuel³¹ », autrement dit de la pluralité religieuse et de la primauté du choix individuel. Et l'épiscopat français fait sienne la déclaration de Jean-Paul II devant le Parlement européen en octobre 1988 : « L'intégralisme religieux, sans distinction entre la sphère de la foi et celle de la vie civile, aujourd'hui encore pratiqué sous d'autres cieux, paraît incompatible avec le génie propre de l'Europe tel que l'a façonné le message chrétien. » Certes cette position double n'est pas sans tensions et certaines déclarations tendraient à faire penser que l'Église n'a pas renoncé à des visées hégémoniques mais la situation religieuse de la France lui impose de toute façon le « réalisme ».

À cette volonté d'affirmation publique de son message et à cette demande de la reconnaissance publique de la possibilité de le faire (« Nous n'avons pas la prétention de régenter notre société. Nous revendiquons seulement la liberté de proposer et de mettre en œuvre la Parole que nous avons découverte et qui fonde notre espérance ») s'ajoute une proposition de service de l'Église pour la société. « Parce qu'ils soulignent la valeur de "service public de la religion" joué par le catholicisme du fait des valeurs qu'il partage avec la

société moderne, les auteurs du rapport Dagens instituent l'Église comme un intermédiaire religieux crédible, un expert en religion historiquement légitime³² ». Certes, « l'Église ne prétend se substituer à aucune institution politique et sociale nécessaire à la vie en commun » et les chrétiens « ne constituent pas un État dans l'État » mais, « pour donner corps et visibilité sociale aux réalités qu'elle annonce, l'Église, aujourd'hui comme hier, se dote d'organismes et d'institutions qui prennent place dans l'ensemble de la société. Les églises, les établissements scolaires, les mouvements organisés, les services sociaux ou caritatifs traduisent, parfois mieux que des mots, l'identité de ce « peuple nouveau » que nous essayons d'être, dans le Christ et pour le monde³³ ». Réalisme certes mais bien aussi volonté « de se donner les moyens d'être entendue à travers des relais institutionnels » ou « non pas tant de gérer ce qui existe que de mettre en marche, de susciter des élans de générosité³⁴ ». L'Église catholique se pose comme interlocutrice des pouvoirs publics, elle propose ses services religieux ou sociaux. À la suite du pape Paul VI se présentant devant l'Assemblée générale de l'ONU comme un « expert en humanité », l'Église estime avoir quelque chose à dire à la société d'aujourd'hui et pense pouvoir lui apporter des services spécifiques.

Elle se rend aussi visible dans l'espace public en affirmant sa singularité. La construction d'églises ou de cathédrales est le symbole de cette volonté. C'est le cas par exemple dans le quartier de bureaux de la Défense à Paris. L'Église entend y assurer une présence visible dans ce lieu d'affaires associé à une modernité conquérante. Mais elle entend bien aussi être présente auprès des soutiers de cet univers, non sans contradiction parfois. Cette visibilité est utilisée par des groupes qui entendent eux-aussi faire publicité de leur cause et susciter le soutien populaire. On se souvient notamment de l'occupation par les sans-papiers de plusieurs églises, dont la nouvelle cathédrale d'Évry.

29 - Les évêques de France, Proposer la foi dans la société actuelle. Lettre aux catholiques de France. Rapport rédigé par Mgr Claude Dagens et adopté par l'assemblée plénière des évêques, Cerf, 1997. Cf. Christine Pina, « Les évêques français face au monde moderne : l'exemple du rapport Dagens », in Pierre Bréchon Bruno Duriez, Jacques Ion, op. cit., et Jean-Marie Donegani, « Une désignation sociologique du présent comme chance », in Henri-Jérôme Gagey et Denis Villepelet, Sur la proposition de la foi, Éditions de l'Atelier, 1999.

30 - Lettre aux catholiques de France, p. 34.

31 - Jean-Marie Donegani, op. cit., p. 55.

32 - Christine Pina, op. cit., p. 102.

33 - Lettre aux catholiques de France, pp. 87-89.

34 - René Rémond, Le christianisme en accusation. Entretiens avec Marc Leboucher, Desclée de Brouwer, 2000.

L'ensemble de la collectivité locale ne s'identifie plus dans le clocher de l'église. La religion des Français est devenue plurielle et même si c'est au catholicisme que continuent de se référer la majorité des Français, l'emprise de l'Église sur la vie sociale est plus faible que par le passé. C'est maintenant un enfant sur deux qui est baptisé dans la confession catholique et le nombre continue de baisser. Les moyens de l'Église, en prêtres notamment, et ses capacités d'intervention ont fortement diminué. Sa position n'est plus celle d'une citadelle assiégée comme elle a pu l'être par le passé. L'Église ne met plus en question globalement les règles laïques du vivre ensemble. De même elle reconnaît à la fois le pluralisme religieux de notre société et le pluralisme politique des chrétiens. Mais, devant l'accroissement de l'indifférence religieuse et du nombre de propositions religieuses, les responsables de l'Église catholique veulent affirmer plus visiblement la singularité de celle-ci. Ils prennent le parti de revendiquer une place davantage reconnue dans l'espace public français.

Ce n'est pas la position de tous les catholiques et de tous les mouvements catholiques. Diverses positions s'affrontent à l'intérieur même de l'Église ou, tout au moins, peuvent y être distinguées. Elles ne sauraient être assimilées à des oppositions politiques, entre droite et gauche, entre conservateurs et progressistes³⁵. L'histoire montre qu'il en a toujours été ainsi. Certains groupes de chrétiens défendent le modèle d'une présence discrète dans l'espace public ; certains se réfugient dans les pratiques spirituelles, en retrait par rapport à tout enjeu public ; d'autres affirment vouloir proclamer publiquement leur foi religieuse ;

d'autres enfin souhaitent intervenir, en tant que tels dans le débat public. Ces différentes sensibilités s'expriment également parmi les évêques.

Les pouvoirs publics ont affaire à une expression diversifiée de l'Église, tout comme à celles d'autres confessions religieuses. Comme nous l'avons évoqué, il arrive que ce soient les pouvoirs publics eux-mêmes qui sont demandeurs de la présence des religions dans l'espace public. Non sans qu'il y ait parfois une certaine intention d'instrumentalisation du religieux à des fins politiques. L'État ne doit pas cependant pouvoir être suspecté de privilégier une religion. Quand il fait place aux demandes de respect des particularités religieuses, il se voit parfois opposer les règles laïques de neutralité et d'universalité. Certains débats contemporains au sujet de l'autorisation de construction de lieux de culte et de leurs symboles particulièrement visibles, minarets ou clochers, ainsi que de l'autorisation de l'expression religieuse publique, sont aujourd'hui particulièrement sensibles. Dans ces débats, il n'est certes pas question uniquement de religion : d'autres enjeux interfèrent avec la question religieuse, notamment celui de l'accueil des populations d'origine étrangère.

Dans l'espace public français, l'Église catholique a perdu sa position dominante, sur le plan religieux comme sur le plan politique ou social. Ses propositions se font plus modestes. Elle n'en affirme pas moins sa capacité à dire à nos contemporains qu'elle peut apporter sa part dans l'élaboration de la réponse aux questions qui se posent à la société française et elle le signifie en exprimant publiquement sa présence dans l'espace de nos cités.

35 - C'est un journal chrétien de gauche, Témoignage chrétien, qui a appelé à protester contre la modification du préambule de la Charte européenne. Un premier projet de texte faisait mention de la composante religieuse des origines de l'Europe. Le gouvernement français avait demandé et obtenu que le mot « religieux » soit remplacé par « spirituel ».